

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/09/24-3/05

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : BALLOT Jacques

OBJET : Lignes conventionnées : Réseau de transport SIYONNE du secteur de Montereau et ses environs – Projet d’avenant.

Ce dossier concerne un projet d’avenant relatif au fonctionnement du réseau SIYONNE. Ce projet permet d’intégrer l’offre de transport mise en place le 21 décembre 2009 pour assurer la desserte du nouveau centre commercial du Bréau à Varennes-sur-Seine. De plus, le SITCOME a voté le 13 avril 2010 une participation au fonctionnement du réseau SIYONNE pour l’année 2010 en diminution, nécessitant une restructuration de ce réseau. Aussi, le projet d’avenant propose-t-il de supprimer les courses les moins fréquentées et la participation financière annuelle du Département s’élèverait-elle au maximum à 198 192 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la convention initiale relative à la gestion des services de transport public de voyageurs du 10 août 2007,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l’avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n° 5 à la convention du 10 août 2007 pour la gestion des services de transport public de voyageurs avec participation financière du Département et du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs - réseau de transport SIYONNE, », tel que joint en annexe à la présente délibération,

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ